



**Conseil d'administration  
Séance du 13 décembre 2021**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 80/2021	QUESTIONS RELATIVES A LA FORMATION
	Objectifs pluriannuels et capacités d'accueil en filière Médecine

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 631-1, L. 719-1 et L. 719-8  
Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique  
Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique  
Vu l'arrêté du 13 septembre 2021 définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025  
Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 10 décembre 2021

Le Conseil d'Administration approuve les objectifs pluriannuels et capacités d'accueil en filière Médecine.

**Objectifs pluriannuels d'admission en DFASMI pour la période 2023-2027**

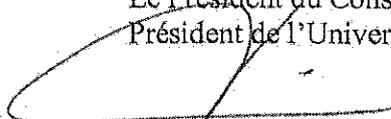
Années	Objectifs DFASMI
2023-2024	218
2024-2025	218
2025-2026	218
2026-2027	218
2027-2028	218
<b>Total objectifs 2023-2027</b>	<b>1090</b>

**Capacités d'accueil annuelles en DFGSM2 et DFGSM3**

Années	DFGSM2	DFGSM3
<b>2023-2024</b>	<b>227</b>	<b>223</b>

Pour information : pas de recrutement complémentaire prévu directement en DFGSM3 dès lors qu'on maintient une CAS à 227 en DFGSM2.

A Saint Etienne le 14 décembre 2021  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 23	CONTRE : 0	ABST : 0
-----------	------------	----------